



⑪ Numéro de publication : **0 123 819 B2**

⑫ **NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du nouveau fascicule du brevet : **12.02.92 Bulletin 92/07**

⑤① Int. Cl.⁵ : **E05C 9/00**

②① Numéro de dépôt : **84102084.5**

②② Date de dépôt : **25.06.81**

⑤④ **Ferrure de fenêtre, porte ou analogue.**

③⑩ Priorité : **30.06.80 FR 8014778**

④③ Date de publication de la demande :
07.11.84 Bulletin 84/45

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
14.05.86 Bulletin 86/20

④⑤ Mention de la décision concernant
l'opposition :
12.02.92 Bulletin 92/07

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LI NL

⑤⑥ Documents cités :
AT-B- 166 493
DE-A- 2 327 086
DE-A- 2 601 390
DE-A- 2 649 823
DE-A- 2 651 114
DE-C- 1 243 556
DE-U- 1 979 530
DE-U- 1 986 399
DE-U- 7 320 025

⑤⑥ Documents cités :
DE-U- 7 702 352
GB-A- 1 012 660
Anschlagenleitung Roto Centro 80, AR 504 C
0001 v. 4.1.1978
Fertigungszeichnung "Verbindungswinkel für
Mittelschluss-Centro 80", Sach-Nr. 6 2120
568 00, v. 12.5.78
Roto-information, Heft 5/1978 erschienen im
Nov. 1978

⑥⑩ Numéro de publication de la demande initiale
en application de l'article 76 CBE : **0 043 337**

⑦③ Titulaire : **FERCO INTERNATIONAL Usine de**
Ferrures de Bâtiment Société à responsabilité
limitée
2, rue du Vieux-Moulin Reding
F-57400 Sarrebourg (FR)

⑦② Inventeur : **Prevot, Gerard**
16, rue des Gardes
F-57220 Boulay (FR)

⑦④ Mandataire : **Aubertin, François**
Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et
Prestations 4, rue de Haguenau
F-67000 Strasbourg (FR)

EP 0 123 819 B2

Description

L'invention concerne une ferrure de fenêtre, porte ou analogue comportant un dispositif de type poche-languette verrouillant l'extrémité d'une têtère sur un boîtier renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande ou agissant sur ladite tringle de commande noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée.

Fréquemment, une ferrure de fenêtre, porte ou analogue s'étend périphériquement sur plusieurs chants soit de l'ouvrant, soit du dormant d'une fenêtre, porte ou analogue. Cette ferrure se compose notamment, d'une part, d'un mécanisme de commande tel qu'un boîtier de crémone, d'une serrure ou d'une crémone-serrure, disposé à un emplacement déterminé sur l'ouvrant ou le dormant et, d'autre part, d'un ou plusieurs éléments commandés à distance tels que galets de verrouillage, renvois d'angle, dispositifs de soulèvement et de roulement de l'ouvrant et autres. Il s'avère ainsi souvent nécessaire, d'une part, de relier le mécanisme de commande à un élément commandé et, d'autre part, d'assurer la transmission de la commande de cet élément à un autre. Cette liaison et transmission sont assurées par au moins une tringle de commande noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant. La ou les rainures sont ensuite recouvertes par des têtères fixées dans une rainure également pratiquée dans le chant de l'ouvrant ou du dormant.

Pour fixer les extrémités de ces têtères, il est connu, par le document DE-U-77 02 352, de prévoir un tronçon de têtère solidaire du boîtier d'un mécanisme par exemple, et de pourvoir au moins une extrémité de ce tronçon d'un élément de verrouillage, par exemple d'une plaquette mobile rendue solidaire de la face externe du tronçon de têtère par un rivet traversant un trou de la plaquette ou coulissant dans un trou oblong pratiqué longitudinalement dans ladite plaquette. Pour la mise en place de la têtère recouvrant les tringles de commande, la plaque est escamotée et on peut placer la têtère bout à bout avec le tronçon en la rapprochant parallèlement au chant de l'ouvrant ou du dormant. Après mise en place de la têtère, on déplace la plaquette de sorte qu'une partie de cette dernière recouvre et verrouille l'extrémité de la têtère, un élément de blocage assurant le maintien en position de verrouillage de ladite plaquette.

Toutefois, cette façon de procéder implique plusieurs conditions gênantes. Ainsi, il faut munir le boîtier d'un tronçon de têtère comportant les éléments de verrouillage pour la fixation de l'extrémité de la têtère. Ces éléments, recouvrant et fixant ladite extrémité de têtère, sont réalisés par l'adjonction de pièces superposées et/ou supplémentaires.

Par ailleurs, on connaît par le document DE-U-1

979 530 ayant servi de base pour le préambule de la revendication 1, une ferrure comportant une têtère de section en "U" dont les deux ailes parallèles présentent un retour parallèle à la face avant de la têtère. Ces retours et la face avant forment une poche pouvant recevoir, pour le maintien de cette têtère, une languette fixe située dans le prolongement de l'extrémité inférieure du boîtier, cette languette constituant l'élément de verrouillage pour l'extrémité de la têtère.

Toutefois, il est nécessaire de glisser la têtère dans la rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant pour que la languette fixe, située dans le prolongement de l'extrémité inférieure du boîtier, puisse s'engager dans la poche de la têtère. De ce fait, on ne peut pas conférer à ladite têtère une assise serrée dans la rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients

Un autre but de l'invention est de pouvoir poser la têtère dans sa rainure par rapprochement parallèle, ou approximativement parallèle, au chant de l'ouvrant ou du dormant. En effet, pour permettre une assise serrée de la têtère dans sa rainure et pour pouvoir réaliser la connexion de la tringle de commande lorsque la têtère et la tringle de commande se présentent sous forme d'un élément préassemblé dont la position relative de la tringle de commande par rapport à la têtère est maintenue par un élément destructible après pose, il faut éviter que la têtère doive être glissée longitudinalement dans sa rainure pour faire coopérer son extrémité avec un élément du tronçon de têtère du boîtier recouvrant et fixant l'extrémité de la têtère.

L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans la revendication 1, permet de parvenir à ces objectifs en prévoyant une ferrure de fenêtre, porte ou analogue, comportant un dispositif de type poche-languette verrouillant l'extrémité d'une têtère sur un boîtier renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande ou agissant sur ladite tringle de commande noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée qui se caractérise en ce que le boîtier comporte, à son extrémité inférieure deux languettes de guidage débouchant chacune respectivement à leur extrémité dans une poche d'engagement pour les extrémités des têtères de section rectangulaire disposées dans le prolongement l'une de l'autre, le boîtier comportant également deux languettes fixes définissant avec l'extrémité des languettes de guidage des passages pour l'introduction de l'extrémité desdites têtères selon une inclinaison données dans les poches d'engagement, chaque languette constituant l'élément de verrouillage pour l'extrémité proche du boîtier de la têtère.

Les avantages obtenus grâce à cette invention

consistent essentiellement en ceci qu'en plus de l'économie inhérente à la suppression du tronçon de têtère solidaire du boîtier, elle permet un ajustage à dimension de l'extrémité de la têtère, et, le cas échéant, de la tringle, en la raccourcissant.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en élévation et partiellement en coupe, un boîtier d'un mécanisme quelconque pour une ferrure de fenêtre, porte ou analogue, comportant, de part et d'autre, un dispositif conforme à l'invention et assurant chacun la fixation de l'extrémité de la têtère sur le boîtier.

La figure 2 représente une vue selon la flèche F₁ de la figure 1.

La figure 3 représente une vue de dessous de la figure 2, la têtère étant enlevée.

On se réfère aux figures 1, 2 et 3.

Le mécanisme de la ferrure comporte un boîtier 1 composé, soit de deux demi-coquilles 2, 3 telles que représentées dans les figures, soit de deux parois parallèles renfermant les différentes pièces assurant le fonctionnement du mécanisme. Les extrémités 4, 5 des deux demi-coquilles 2, 3 comportent des moyens d'imbrication 6, 7 coopérant avec les extrémités 8, 9 de deux têtères 10, 11 disposées de part et d'autre du boîtier 1.

On réalise dans l'extrémité inférieure 12 du boîtier 1 un logement longitudinal 13 dans lequel coulisse une tringle de commande 17 reliée au mécanisme contenu dans le boîtier 1. Ce logement 13 est obturé par l'extrémité 8, 9 des têtères 10, 11.

On réalise dans les extrémités 4 et 5 une poche d'engagement 14. Celle-ci est située à l'extrémité 15 d'une languette de guidage 16 séparant la têtère 10, 11 de la tringle de commande 17. Cette tringle de commande 17 comporte à son extrémité 18 des dentures 19, 20 pratiquées dans les chants longitudinaux 21, 22 de ladite tringle. Ces dentures 19, 20 s'imbriquent dans des dentures 23, 24 réalisées dans les faces internes 25, 26 des ailes parallèles 27, 28 d'un élément de liaison 29 ayant une section d'un U. La paroi transversale 30 comporte un orifice 31 dans lequel vient s'engager un téton 32 d'un élément de commande 33 du mécanisme.

La poche d'engagement 14 se compose d'une paroi verticale 34 limitant la pénétration de l'extrémité 8, 9 de la têtère 10, 11. Cette paroi verticale 34 aboutit d'un côté à une languette 35 située dans le prolongement de l'extrémité inférieure 12 du boîtier 1, cette languette 35 constituant l'élément de verrouillage pour la têtère 10, 11. Le chant 36 de cette languette 35 se trouve en face de l'extrémité 15 de la languette de guidage 16 et on obtient ainsi un passage 37 pour la têtère 10, 11. De l'autre côté, la paroi verticale 34 est reliée par un rayon de raccordement 38 à un pan incliné 39.

Pour la mise en place de la têtère 10, 11, on glisse l'extrémité 8, 9 de la têtère 10, 11 dans le passage 37 en conférant à la têtère 10, 11 une inclinaison correspondant à celle du pan incliné 39. Cette inclinaison est représentée en traits pointillés dans la figure 1.

Le chant 36 de la languette 35 et l'extrémité 15 de la languette de guidage 16 constituent des points d'appui et permettent la rotation de la têtère 10, 11 selon la flèche F₂. Ainsi, les deux têtères se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre.

Revendications

1. Ferrure de fenêtre, porte ou analogue, comportant un dispositif de type poche-languette verrouillant l'extrémité (8, 9) d'une têtère (10, 11) sur un boîtier (1) renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande (17) ou agissant sur ladite tringle de commande (17) noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée caractérisée en ce que le boîtier (1) comporte, à son extrémité inférieure (12) deux languettes de guidage (16) débouchant chacune respectivement à leur extrémité (15) dans une poche d'engagement (14) pour les extrémités (8, 9) des têtères (10, 11) de section rectangulaire disposées dans le prolongement l'une de l'autre, le boîtier (1) comportant également deux languettes fixes (35) définissant avec l'extrémité (15) des languettes de guidage (16) des passages (37) pour l'introduction de l'extrémité (8, 9) desdites têtères (10, 11) selon une inclinaison donnée dans les poches d'engagement (14), chaque languette (35) constituant l'élément de verrouillage pour l'extrémité (8, 9) proche du boîtier (1) de la têtère (10, 11)

2. Ferrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que la poche d'engagement (14) comporte une paroi verticale (34) limitant la pénétration de l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11), cette paroi (34) étant reliée par un rayon de raccordement (38) à un pan incliné (39) permettant l'introduction de l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11) sous un certain angle.

Patentansprüche

1. Treibstangenschloß für Fenster, Tür od.dgl., mit einer Vorrichtung vom Typ Tasche-Zunge zum Verankern des Endes (8, 9) einer Deckplatte (10, 11) an einem Gehäuse (1), das einen Mechanismus umschließt, welcher durch zumindest eine Treibstange (17) betätigbar ist oder auf diese Treibstange (17) einwirkt, die in einer in der oder den Falzfläche(n) des Flügels oder des Rahmens ausgebildeten Nut versenkt angeordnet ist, welche von der Deckplatte verschlossen ist, dadurch gekennzeichnet, daß das

Gehäuse (1) an seinem unteren Ende (12) zwei Führungsleisten (16) aufweist, die je an ihrem Ende (15) eine Eingriffstasche (14) für die Enden (8, 9) der rechteckigen Querschnitt aufweisenden, in gegenseitiger Verlängerung angeordneten Deckplatten (10, 11) bilden, wobei das Gehäuse (1) ferner zwei feststehende Zungen (35) aufweist, die mit dem Ende (15) der Führungsleisten (16) Durchgänge (37) zum Einführen des Endes (8, 9) der Deckplatten (10, 11) mit vorbestimmter Neigung in die Eingriffstaschen (14) aufweist, wobei jede Zunge (35) das Verriegelungselement für das dem Gehäuse (1) benachbarte Ende (8, 9) der Deckplatte (10, 11) bildet.

2. Treibstangenschloß nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Eingriffstasche (14) eine vertikale Wand (34) aufweist, welche die Eindringtiefe des Endes (8, 9) der Deckplatte (10, 11) begrenzt, wobei diese Wand (34) über einen Anschlußbogen (38) mit einer geneigten Wand (39) verbunden ist, welche das Einführen des Endes (8, 9) der Deckplatte (10, 11) unter einem vorbestimmten Winkel gestattet.

Claims

1. Fitting for window, door or the like comprising a tongue-pocket type device locking the end (8,9) of an edge-plate (10,11) on a housing (1) enclosing a mechanism controlled by at least one control rod (17) or acting upon the said control rod (17) countersunk in a groove arranged in the edge(s) of the leaf or frame and covered by the aforesaid edge-plate, characterized by the fact that the housing (1) includes at its lower end (12) two guiding tongues (16) each ending at their end (15), respectively, into an engagement pocket (14) for the ends (8, 9) of the edge-plates (10,11) of a rectangular section arranged in the extension of each other, the housing (1) also comprising two fixed tongues (35) defining, with the end (15) of the guiding tongues (16), passageways (37) for inserting the end (8,9) of said edge-plates (10,11) with a given slant into the engagement pockets (14), each tongue (35) constituting the locking element for the end (8,9) near to the housing (1) of the edge-plate (10,11).

2. Fitting in accordance with claim 1, characterized by the fact that the engagement pocket (14) includes a vertical wall (34) restricting the penetration of the end (8,9) of the edge-plates (10,11) such wall (34) being linked by a transition radius (38) to an inclined face (39) allowing the end (8,9) of the edge-plate (10,11) to be introduced at a certain angle.

55

FIG. 1

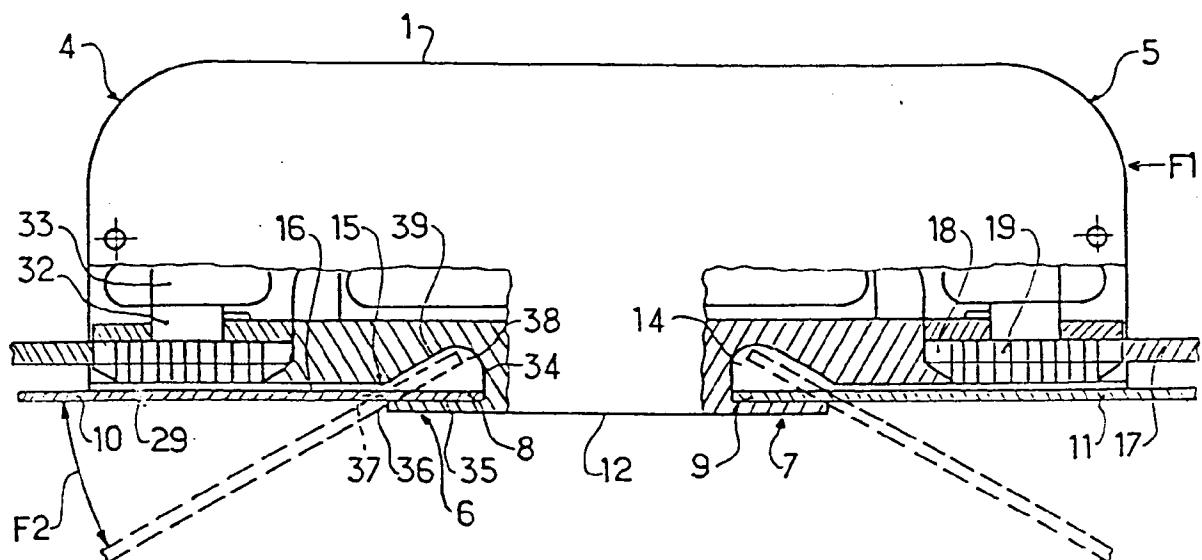


FIG. 2

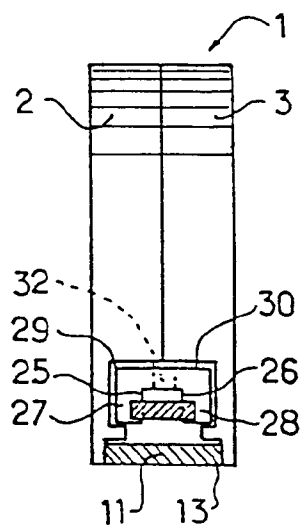


FIG. 3

